

Ville de  
**MONTGERON**

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°24/19**  
**Vote des taux d'imposition 2024**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.



Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS (à partir de 20h03) M. CORBIN, Mme GARTENLAUB (à partir de 19h38), M. LEROY, M. KNAFO, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER (à partir de 19h38), Mme MOISSON, Mme DALAIGRE (à partir de 19h38), M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, M. SOUMARE (à partir de 20h23), Mme TOUCHON, Mme GUERY, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

Mme DOLLFUS ayant donné procuration à Mme NICOLAS jusqu'à 20h03  
Mme RAUNIER ayant donné procuration à Mme MOISSON  
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB à partir de 19h38  
M. SALL ayant donné procuration à M. GOURY  
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY jusqu'à 20h23  
M. LE MEUR ayant donné procuration à M. MAGADOUX  
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme CARLOS  
M. HACKERT ayant donné procuration à Mme BILLEBAULT

Absents jusqu'à 19h38 : Mme GARTENLAUB, M. FERRIER, Mme DALAIGRE

Mme GUERY a été élue secrétaire de séance

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1639 A du Code général des Impôts,

Vu l'article 1518 bis du Code général des Impôts,

Vu le Budget Primitif 2024 et son besoin de financement toutes sections confondues,

Vu l'état 1259 COM notifié par la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 15 mars 2024,

Vu les taux appliqués l'année précédente et le produit fiscal attendu pour l'année 2024,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 20 mars 2024,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**DECIDE** De fixer les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2024 à :

40,76% pour la Taxe sur le foncier bâti

94,25% pour la Taxe sur le foncier non bâti

21,51% pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

**DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

